



Ville de Crabtree

# AVIS PUBLIC

Le règlement suivant est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- *Règlement 2025-467 modifiant le règlement de zonage 2024-421*

Ce règlement est entré en vigueur le 18 mars 2026.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 20 mars 2026

**Pierre Rondeau**  
Directeur-général et greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 20 mars 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 mars 2026.